

REPUBLIQUE CONGOLAISE

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION DE L'EMPLOI
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

13/256 du 20/04/1983
DECRET N° MTFS.DGTFP.DFP.SP.S1.3
portant intégration et nomination de Monsieur
SENDA Jean-Marie, dans les cadres de la caté-
gorie A, Hiérarchie I des Services Sociaux
(Santé Publique).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT.

(/ISAS :

- Vu la Constitution du 6 Juillet 1975 ;
Vu la loi n° 15-81 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'ar-
ticle 97 de la Constitution du 6 Juillet 1975 ;
Vu la loi n° 15-62 du 3 Février 1962 portant statut général des
Fonctionnaires ;
Vu l'arrêté n° 2687/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la
solde des Fonctionnaires ;
Vu le décret n° 62-44 du 12 Février 1965 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 63-376 du 28 Novembre 1963 fixant le stat-
ut commun des Cadres de la Catégorie A, Hiérarchie I des Services de
Santé de la République Populaire du Congo ;
Vu le décret n° 62-130/FP du 9 Mai 1962 fixant le régime des rému-
nérations des Fonctionnaires ;
Vu le décret 62-195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchisation
des diverses catégories des Cadres ;
Vu le décret n° 62-197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories
et hiérarchies des Cadres créées par la loi n° 15-62 du 3 Février 1962
portant statut général des Fonctionnaires ;
Vu le décret n° 63-81/FP-BE du 26 Mars 1963 fixant les conditions
dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir
les Fonctionnaires Stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
Vu le décret n° 62-198 du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination
et à la révocation des Fonctionnaires des Cadres de l'Etat ;
Vu le décret n° 67-50/FP-BE du 24 Février 1967 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires re-
latifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et
reclassements ;
Vu le décret n° 74-470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les
échelonnements indiciaires des Fonctionnaires ;
Vu le décret n° 75-15 du 4 Avril 1975 portant nomination du Pre-
mier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le décret n° 80-044 du 28 Décembre 1980 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le Rectificatif n° 81-016 du 26 Janvier 1981 au décret n° 80-
644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des
Ministres ;
Vu le décret n° 81-017 du 26 Janvier 1981 relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement ;
Vu la lettre n° 0142 /DGSP/BLAF/EF. du 19 Janvier 1983 du
Directeur des Services Administratifs et Financiers, transmettant le
dossier de candidature constitué par l'intéressé.

D.D.

D.C.F.

 **SECRET :**

415

ARTICLE 1er. En application des dispositions du décret n° 65-44 du 12 Février 1965 susvisé, Monsieur BENDA Jean-Marie, né vers 1953 à Diambou-Fouana (Louhono), titulaire du Diplôme de Docteur en Médecine obtenu à l'Institut supérieur des Sciences Médicales de la Havane (CUBA), est intégré dans les Cadres de la Catégorie, Hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique) et nommé au grade de Médecin de 4ème échelon Stagiaire, indice 4110.

ARTICLE 2. L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales.

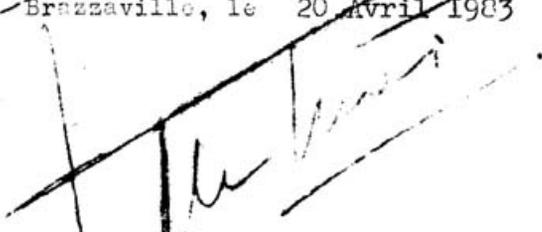
ARTICLE 3. Le présent arrêté qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC, et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 20 Avril 1983

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Santé et
des Affaires Sociales,

Pierre Damien BOUSSOUROU BOUMBA.-


Colonel I. SYLVAIN GOMA.-
Le Ministre des Finances,


Itiki-Casetumba LEKOUNDZOU.-
Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Bernard COMCO MATSIONA.-

AMPLIATIONS :

- JORPC.....1
- DGTFP/DFP.....3
- DFP/BST.....1
- DB.....1
- DCF.....1
- MTPS.....1
- MSAS.....1
- DGSP.....1
- DGAS.....1
- INTERESSE.....1
- DOSSIERS.....2
- SGCM/BC.....3